

AÉRATEURS TRANSTYMPANIQUES : PEUT-ON METTRE LA TÊTE DANS L'EAU ?



**Pas d'interdiction totale.
Mais des précautions intelligentes.**

1

PISCINE TRAITÉE



La baignade en piscine traitée est autorisée.

Il n'est pas nécessaire de mettre systématiquement des bouchons d'oreille.

Il est cependant conseillé d'éviter :

- les plongeurs
- les sauts répétés dans l'eau
- l'immersion prolongée de la tête
- les baignades profondes

2

DOUCHE ET SHAMPOOING



La douche est autorisée.

Il faut simplement éviter de faire entrer de l'eau savonneuse ou du shampooing dans les oreilles.

L'eau savonneuse peut être plus irritante pour l'oreille qu'une simple eau claire.

3

MER, LAC, RIVIÈRE, PISCINE NON TRAITÉE



Pour les baignades en mer, lac, rivière ou piscine non traitée, il est préférable d'être plus prudent.

Dans ces situations, il est conseillé d'utiliser :

- des bouchons d'oreille adaptés
- ou un bandeau de protection

Ces eaux exposent davantage au risque d'irritation ou d'écoulement de l'oreille.

4

CE QU'IL VAUT MIEUX ÉVITER



- mettre la tête longtemps sous l'eau
- plonger
- sauter souvent dans l'eau
- nager en profondeur
- laisser entrer de l'eau savonneuse dans les oreilles
- se baigner dans une eau sale ou non traitée sans protection

5

QUAND FAUT-IL RECONSULTER ?



Il faut arrêter les baignades et reconsulter si votre enfant présente :



un écoulement
de l'oreille



une douleur
d'oreille



de la fièvre



une baisse
d'audition
inhabituelle



une gêne
importante après
la baignade

EN RÉSUMÉ



- ✓ **Piscine traitée** : autorisée, sans bouchons obligatoires.
- ✓ **Douche** : autorisée, mais attention au shampooing dans les oreilles.
- ✓ **À éviter** : plonger, mettre longtemps la tête sous l'eau, sauter souvent dans l'eau.
- ✓ **Mer, lac, rivière, eau non traitée** : bouchons ou bandeau conseillés.
- ✓ **Si l'oreille coule, fait mal ou s'il y a de la fièvre** : on arrête l'eau et on consulte.